

# Rapport annuel 2018

Administration:

**Fondation collective Symova**

Beundenfeldstrasse 5  
CH-3013 Berne

Téléphone 031 330 60 00

Fax 031 330 60 01

[info@symova.ch](mailto:info@symova.ch)

[www.symova.ch](http://www.symova.ch)



## Chiffres clés

		31.12.2018	31.12.2017
<b>Effectif d'assurés</b>			
Nombre d'assurés actifs		7'854	7'688
Nombre de bénéficiaires de rente(s)		4'078	4'104
<b>Total destinataires</b>		<b>11'932</b>	<b>11'792</b>
<b>Nombre de caisses de prévoyance</b>			
		<b>59</b>	<b>59</b>
<b>Données actuarielles</b>			
Fortune de prévoyance disponible	en millions CHF	2'954	2'990
Engagements assurés actifs	en millions CHF	1'528	1'457
Engagements bénéficiaires de rentes	en millions CHF	1'238	1'274
Total engagements	en millions CHF	2'766	2'731
Rapport actifs / retraités (engagements)	en %	55.2 / 44.8	53.4 / 46.6
Rapport actifs /retraités (nombre)	en %	65.8 / 34.2	65.2 / 34.8
<b>Degré de couverture consolidé (de toutes les caisses de prévoyance)</b>	<b>en %</b>	<b>106.77</b>	<b>109.48</b>
<b>Placements de fortune</b>			
Fortune de placement	en millions CHF	3'034	3'071
Frais de gestion de la fortune (TER)	en %	0.327	0.316
<b>Performance totale nette</b>	<b>en %</b>	<b>-1.52</b>	<b>7.50</b>
<b>Assurance de risque</b>			
Somme salariale assurée (SSA)	en millions CHF	499.1	488.4
Cotisations de risque versées sur la SSA	en millions CHF	11.64	15.85
Cotisation de risque moyenne sur la SSA	en %	2.33	3.25
Frais pour cas de décès et d'invalidité survenus	en millions CHF	9.8	6.6
<b>Contribution de risque nette moyenne</b>	<b>en %</b>	<b>1.96</b>	<b>1.35</b>
<b>Frais d'administration</b>			
Frais d'administration payés	en millions CHF	1.99	1.97
Moyenne par destinataire (brute)	en CHF	166.91	167.02
Remboursement à l'employeur	en millions CHF	0.62	0.41
<b>Frais d'administration effectifs par destinataire (nets)</b>	<b>en CHF</b>	<b>115.10</b>	<b>132.88</b>
<b>Bases techniques</b>			
Taux d'intérêt technique	en %	2.00	2.00
Bases actuarielles		LPP 2015	LPP 2015
Rendement escompté	en %	2.66	2.45



## Rétrospective

### Placements de la fortune

Il y a un an, nous avons pu annoncer un rendement net de 7.50%. Les prévisionnistes économiques étaient d'accord à l'époque pour dire que la croissance économique mondiale aurait également un impact positif sur l'année de placement 2018.

Malheureusement, ces prévisions étaient fausses. Dans la plupart des régions du monde, l'économie s'est bien développée, mais l'ambiance sur les marchés financiers s'est détériorée vers la fin de l'année et l'on craignait que l'économie s'essouffle beaucoup plus tôt et, en particulier, plus fortement. Cela était dû aux tensions géopolitiques. Au premier plan se trouvait le litige commercial entre les Etats-Unis et la Chine qui constituait un problème pour de nombreuses entreprises et qui a conduit à revoir certaines prévisions à la baisse. Le retrait de la Grande-Bretagne de l'Union européenne à fin mars 2019 (Brexit) est un autre facteur d'insécurité pour lequel les modalités de séparations n'ont toujours pas été réglées, c'est-à-dire ne sont pas acceptées par les Britanniques. Dans les pays émergents, la fermeté du dollar américain a révélé brutalement les problèmes structurels de quelques pays comme la Turquie, l'Argentine ou l'Afrique du Sud et a provoqué de féroces pertes de change. Cette évolution s'est traduite par des pertes massives sur les marchés boursiers. Les placements en matières premières ont également enregistré un résultat de placement négatif. Comme les années précédentes, nos investissements dans des fondations de placement immobilier ont contribué positivement au rendement.

Dans ce contexte de marché très difficile, avec des pertes sur les cours boursiers et des taux d'intérêt négatifs, la perte sur placements de - 1.52% a été relativement faible. Pour comparer : les caisses de pension comprises dans l'indice Credit Suisse CP ont généré un rendement moyen de - 3.20% sur la même période.

### Effets sur le degré de couverture

En raison du rendement négatif de placement, le degré de couverture des différentes caisses de prévoyance - selon la structure des assurés - a diminué de 2,5% à 4,5% par rapport à l'année précédente. Au niveau des caisses de prévoyance consolidées, le degré de couverture est passé de 109,48% à 106,77%.

### Directives CHS PP sur les mesures destinées à résorber les découverts

Au 24.10.2017, la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) a édicté une directive au sujet de la thématique *mesures destinées à résorber les découverts* qui est entrée en vigueur au 01.01.2018. Cette directive renforce nettement l'obligation d'assainissement. Elle définit en particulier une distinction entre un découvert limité et un découvert important. Conformément à la pratique exercée jusqu'ici, des mesures d'assainissement ont seulement dû être prises, lorsque le degré de couverture était inférieur à 90%. En vertu de l'art. 65d al. 3 LPP, un découvert est désormais uniquement faible lorsqu'il peut être remédié sans mesures d'assainissement (entre autres cotisations d'assainissement) dans un délai de cinq ans. Dans les autres cas, le découvert est important. La directive de la CHS prévoit que l'expert en prévoyance professionnelle vérifie annuellement l'efficacité du plan d'assainissement pour remédier au découvert. Nous avons convenu avec notre expert en prévoyance professionnelle la procédure suivante et l'avons définie dans le règlement sur l'assainissement:

Comme par le passé, nous laisserons élaborer chaque année des calculs par la SA PPCmetrics indiquant les cotisations d'assainissement nécessaires en raison du rendement escompté, de la structure des assurés (part de l'avoir de vieillesse dans le total des engagements de prévoyance) et du degré de couverture. En principe, la période d'assainissement dure 5 ans. Si, selon les calculs de PPCmetrics, les cotisations d'assainissement s'élèvent à plus de 3%, la période d'assainissement peut être prolongée jusqu'à un maximum de 7 ans.



Le règlement sur l'assainissement prévoit que l'expert en prévoyance professionnelle émet une recommandation – sur la base des calculs ci-dessus – des mesures appropriées (cotisations d'assainissement) pour chaque caisse de prévoyance dont la couverture est insuffisante, et que le Conseil de Fondation décide alors ces mesures. Les commissions de prévoyance peuvent proposer au Conseil de Fondation d'autres mesures (par ex. réduction de l'intérêt sur les avoirs de vieillesse) qui doivent toutefois être au moins équivalentes.

Les cotisations d'assainissement sont généralement introduites, adaptées ou supprimées au 01.01. de l'année consécutive. Une caisse de prévoyance étant en découvert au 31.12.2018 doit introduire des cotisations d'assainissement correspondantes à partir du 01.01.2020.

Les caisses de prévoyance qui ont toujours été en découvert depuis le 01.01.2006 ne sont pas concernées par cette mesure. Pour ces caisses de prévoyance s'applique le degré de couverture minimal, c'est-à-dire que tout éventuel découvert au 31.12.2020 doit être résorbé par l'entreprise affiliée au plus tard jusqu'au 30.06.2021.

### **Réduction du taux de conversion, abolition du « splitting »**

En raison de la réduction du taux d'intérêt technique au 31.12.2017 de 2.75% à 2.0%, les taux de conversion ont également été ajustés au 01.01.2018. A partir du 01.01.2018, les taux de conversion seront de 5.14% pour les hommes de 65 ans et de 5.37% pour les femmes de 65 ans (âge de la retraite). En même temps, le « splitting » a été supprimé. Cela signifie que les taux de conversion mentionnés ci-dessus s'appliquent à la partie obligatoire (LPP) et surobligatoire.

### **Réduction des cotisations de risque**

Sur la base de la bonne expérience de ces dernières années en matière de risques, le Conseil de Fondation a décidé de réduire les contributions de risque au 01.01.2018. En outre, seul le module de risque R 60% sera désormais proposé (pour un degré d'invalidité de 70% ou plus, la rente d'invalidité correspond à 60% du salaire assuré). La contribution de risque s'élève désormais à 2.5 % (au lieu de 3.5 %) du salaire assuré. A partir de 2018, la réduction de la contribution de risque entraînera une baisse des distributions par l'institution d'assurance en faveur d'un changement de bases des assurés actifs.

## **Perspective**

### **Rendement escompté 2019**

Sur la base de la stratégie de placement actuelle de la Fondation collective Symova, le rendement escompté s'élève à **2.66 %** (année précédente 2.45 %). Le rendement escompté a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, puisque le rendement du taux d'intérêt sans risque (obligation fédérale) sur 15 ans a légèrement augmenté à la date limite des calculs à la fin novembre 2018.

### **Nouveau règlement de prévoyance dès le 01.01.2019**

Le règlement de prévoyance révisé est entré en vigueur le 01.01.2019. Les assurés ont reçu une newsletter accompagnée de leur certificat de prévoyance dans laquelle figurent les changements les plus importants. Ces modifications sont également énumérées sur notre site Web [www.symova.ch](http://www.symova.ch).



## Stratégie de placement

La stratégie de placement est restée inchangée par rapport à l'année précédente. La pondération élevée de l'immobilier continue d'être consciemment acceptée, car cette catégorie de placement a réalisé jusqu'à présent des rendements stables qui sont supérieurs au rendement théorique. En outre, le portefeuille immobilier, qui est détenu par l'intermédiaire de fondations de placement, est largement diversifié. La classe d'investissement des obligations en CHF continue d'être en découvert, le rendement attendu dans cette catégorie d'investissement étant estimé faible ou négatif. Toutes les marges tactiques seront respectées d'ici la fin décembre 2018.

La fortune de placement de la Fondation collective Symova à la fin 2018 s'élevait à environ CHF 3'034 millions.

Catégorie de placement	Répartition stratégique de l'actif		Investi au 31.12.2018
	Stratégie	Marges de fluctuation	
Liquidité	2 %	0 – 8 %	2.62 %
Obligations CHF	26 %	21 – 30 %	22.05 %
Obligations USD	3 %	0 – 4 %	3.19 %
Actions Suisse	10 %	8 – 12 %	9.92 %
Actions Etranger	17 %	15 – 19 %	16.71 %
Actions marchés émergents	3 %	2 – 4 %	3.07 %
Immobilier Suisse	30 %	27 – 33 %	32.95 %
Immobilier Etranger	4 %	3 – 5 %	4.30 %
Matières premières (commodities)	4 %	1 – 5 %	3.85 %
Microfinance	1 %	0 – 2 %	1.15 %
Placements chez l'employeur	0 %	0 – 2 %	0.20 %
	100 %		100.00 %

## Performance 2018

Malgré les bénéfices élevés des entreprises aux États-Unis, les actions mondiales ont perdu plus de 8 % de leur valeur en 2018. Cela était dû notamment à des litiges commerciaux et à des incertitudes politiques. Après une année 2017 positive, le marché suisse des actions a également enregistré un rendement négatif de – 8.57% (Swiss Performance Index) durant l'exercice sous revue. En 2018, les taux d'intérêt à long terme ont baissé dans tous les pays, mise à part les États-Unis et la Grande-Bretagne. Malgré de légères hausses entre-temps, le niveau des taux d'intérêt en Suisse reste bas et le seul en territoire négatif à la fin de 2018. L'évolution des monnaies a été très différente au cours de l'exercice sous revue : Le franc suisse s'est déprécié par rapport au dollar américain au cours de l'année, mais s'est apprécié par rapport à l'euro. Dans cet environnement de placement difficile, la Fondation collective Symova a réalisé un rendement de – 1.52 % (année précédente 7.50 %).

Au cours de l'exercice sous revue, les différentes catégories de placement ont généré les rendements suivants :

Obligations Suisse	-0.01 %
Actions Suisse	-7.84 %
Actions Etranger	-8.17 %
Actions marchés émergents	-13.71 %
Immobilier Suisse	4.84 %
Matières premières (commodities)	-13.21 %
<b>Performance totale 2018</b>	<b>-1.52 %</b>
Indice de référence	-1.56 %

Avec une performance totale de la Fondation collective Symova de -1.52% nette (après déduction des frais d'administration de fortune), l'objectif stratégique propre a été légèrement dépassé de 0.04%.



## Calcul des frais d'administration

Les calculs des frais d'administration ordinaires se sont clôturés par un bénéfice de CHF 618'201. Les excédents de recettes provenant des calculs des frais d'administration sont répartis au prorata entre les entreprises. A fin 2018, un montant total de CHF 618'201 a été crédité aux entreprises affiliées sous forme de réserves de cotisations de l'employeur.

### Compte ordinaire

	2018 en CHF	2017 en CHF
Cotisations aux frais d'administration	1'991'526	1'969'495
Charges administratives	2'503'991	2'312'712
moins la part de gestion de la fortune	-847'788	-804'304
moins la part de l'institution d'assurance	-282'878	-264'757
Total des charges administratives	1'373'325	1'243'651
<b>Bénéfice compte ordinaire</b>	<b>618'201</b>	<b>725'844</b>

### Décompte total

Bénéfice reporté début	0	938'500
Bénéfice du compte ordinaire	618'201	725'844
Constitution d'une provision liquidation totale et partielle	0	- 1'255'629
Distribution en faveur des entreprises	- 618'201	- 408'715
<b>Bénéfice reporté nouveau compte</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le montant des cotisations aux frais d'administration est resté inchangé depuis le 01.01.2012 et est échelonné en fonction du nombre d'assurés actifs dans une caisse de prévoyance. Elles s'élèvent à:

Nombre des personnes assurées actives	Module	Contribution FA par personne assurée active et an	Contribution FA par bénéficiaire de rente et an
1 – 9	FA 1	<b>CHF 318.00</b>	CHF 96.00
10 – 49	FA 2	<b>CHF 288.00</b>	CHF 96.00
50 – 99	FA 3	<b>CHF 258.00</b>	CHF 96.00
100 – 249	FA 4	<b>CHF 231.00</b>	CHF 96.00
250 – 999	FA 5	<b>CHF 201.00</b>	CHF 96.00
A partir de 1'000	FA 6	<b>CHF 174.00</b>	CHF 96.00



## Institution d'assurance

L'institution d'assurance couvre les prestations en cas de décès et d'invalidité (prestations de risque). Elle est financée par les cotisations de risque de tous les assurés actifs. L'expérience des sinistres de ces dernières années ayant été nettement inférieure aux cotisations de risque collectées, le Conseil de fondation a décidé de réduire les cotisations de risque à compter du 01.01.2018. En conséquence, les cotisations de risque encaissées en 2018 ont diminué d'environ CHF 4.2 millions par rapport à l'année précédente pour s'établir à CHF 11.6 millions. Par rapport aux années précédentes, des prestations nettement plus élevées (prestations d'invalidité et de survivants) ont dû être versées au cours de l'exercice sous revue. Des provisions d'un montant de CHF 320'000 ont été constituées au cours de la période comptable. En conséquence, la réserve de fluctuation de valeur de l'obligation a également été augmentée. Au total, il en résulte un excédent de bénéfice de CHF 788'550 à fin 2018. Cet excédent a été crédité aux différentes caisses de prévoyance au prorata en faveur de la provision pour modification des bases d'assurés actifs.

	2018 en CHF	2017 en CHF
Cotisations de risque employé / employeur moins les prestations réglementaires	11'641'797 <u>-9'810'458</u>	15'850'357 <u>-6'602'507</u>
<b>Excédent des cotisations</b>	<b>1'831'339</b>	<b>9'247'850</b>
Constitution de provisions	-320'000	-5'230'000
<b>Bénéfice de la part d'assurance</b>	<b>1'511'339</b>	<b>4'017'850</b>
Revenu du placement de la fortune	-397'911	2'541'695
Constitution de réserves de fluctuation de valeur	-42'000	-690'600
Part des charges administratives	<u>-282'878</u>	<u>-264'757</u>
<b>Bénéfice total avant distribution</b>	<b>788'550</b>	<b>5'604'188</b>

Le Conseil de Fondation a décidé de la distribution suivante des bénéfices de l'institution de prévoyance:

	2018 en CHF	2017 en CHF
Bénéfice total	788'550	5'604'188
Bénéfice reporté au 01.01.2018	0	7'921'000
Report à un nouveau compte	<u>0</u>	<u>0</u>
<b>Distribution en faveur des caisses de prévoyance</b> pour la constitution de provisions pour le changement de bases des assurés actifs (niveau caisse de prévoyance)	<b>788'550</b>	<b>13'525'188</b>

Après la distribution, la fortune de l'institution d'assurance se composait comme suit:

	2018	2017
Fonds de fluctuation de risques (calculé par l'expert en CP)	22'500'000	22'180'000
Réserve de fluctuation de valeur	<u>2'970'000</u>	<u>2'928'000</u>
<b>Total de la fortune (provisions) à la fin de l'année</b>	<b>25'470'000</b>	<b>25'108'000</b>



## Bilan actuariel

	2018 en CHF	2017 en CHF
Fortune de prévoyance disponible	2'953'698'433	2'990'300'975
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'527'540'261	1'457'030'193
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	1'222'725'910	1'264'507'627
Provisions techniques	16'212'153	9'866'512
Total des engagements actuariels	2'766'478'324	2'731'404'332
Excédent actuariel	187'220'109	258'896'643

**Degré de couverture (consolidation de toutes les caisses de prévoyance)** **106.77 %** **109.48 %**

**Degré de couverture (niveau Fondation)** **106.82 %** **109.51 %**

### Degrés de couverture des différentes caisses de prévoyance

Degré de couverture	Nombre de caisses de prévoyance au 31.12.2018		Nombre de caisses de prévoyance au 31.12.2017	
dépassant 113.2 %	13	22 %	24	41 %
100.00 à 113.20 % <sup>(1)</sup>	37	63 %	29	49 %
95.00 à 99.99 %	5	8 %	5	8 %
90.00 à 94.99 %	4	7 %	1	2 %
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>100 %</b>	<b>59</b>	<b>100 %</b>

(1) Des réserves de fluctuation de valeur sont constituées jusqu'au degré de couverture de 113.20 %. Ce n'est qu'ensuite que des fonds peuvent être libérés.

### Effectif d'assurés

	au 31.12.2018			au 31.12.2017		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Total des assurés actifs</b>	<b>6'458</b>	<b>1'396</b>	<b>7'854</b>	<b>6'334</b>	<b>1'354</b>	<b>7'688</b>
Rentes de vieillesse	2'448	169	2'617	2'480	157	2'637
Rentes d'invalidité	133	18	151	130	14	144
Rentes de conjoint	29	1'175	1'204	29	1'171	1'200
Rentes d'orphelin / d'enfant	66	40	106	74	49	123
<b>Total des rentes</b>	<b>2'676</b>	<b>1'402</b>	<b>4'078</b>	<b>2'713</b>	<b>1'391</b>	<b>4'104</b>





## Organisation

### Conseil de Fondation (mandat du 01.07.2016 au 30.06.2019)

#### *Représentants des employés:*

Reichen Beat, chef adjoint serrurerie/mécanique BLS SA, Spiez	Président
Brodard Vincent, secrétaire syndical SEV, Romont	
Graf-Litscher Edith, secrétaire syndicale SEV, conseillère nationale (PS/TG), Frauenfeld	
Hunziker Stephan, officier de pont SGV, Lucerne	
Niederer Heinz, département des finances AB, Heiden	

#### *Représentants des employeurs:*

Trchsel Werner, directeur VZO, Uerikon	Vice-président
Hutter Chalmers Manuela, cheffe des finances-RH SOB, Wittenbach	
Jermann Franziska, cheffe RH BLS SA, Uettligen	
Schmid Fabian, directeur RBS, Gwatt	
Vuilleumier Pascal, directeur TransN, Cornaux	

### Commission de placement (mandat du 01.10.2018 au 30.09.2019)

Bähler Markus, chef des finances Verkehrsbetriebe STI, Thun	Président
Trchsel Werner, directeur VZO, Uerikon	Vice-président
Friedli Stefan, chef des finances REKA, Oekingen	
Niklaus Urs, directeur Fondation collective Symova, Lohn-Ammannsegg	
Reichen Beat, chef adjoint serrurerie/mécanique BLS SA, Spiez	

Ammann Dominique, PPCmetrics SA Zurich; consultant externe (sans droit de vote)

### Direction

Niklaus Urs, directeur  
Gabriel Sara, directrice adjointe et cheffe de placements et finances

### Externes

Expert en prévoyance professionnelle	ABCON SA, Martin Schnider, Berne, avec l'engagement temporaire de Swiss Life Pension Services SA, Zsolt Kukorelly, Zurich
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, Berne
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), Berne
Expert en placements	PPCmetrics SA, Zurich

